

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 845

7 avril 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.	40533	M-K-S International Market Research & Consultancy S.à r.l.	40527
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	40558	Mugo, s.à r.l.	40519
BSI-New Biomedical Frontier (Sicav)	40530	NewWorks Group S.A.	40515
Canyon Capital Finance S.à.r.l.	40531	Omoto Finance S.A.	40553
Decoration & Design S.A.	40557	PBW II Real Estate Fund S.A.	40519
DVL.TV S.A.	40516	Pfizer Global Investments Sàrl	40524
FDH Investments S.A.	40544	Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl	40538
Financière Blandine Holding S.A.	40551	Phone Luxembourg Holdings S.à r.l.	40541
FINB S.A.	40544	PLAZA Luxembourg S.A.	40527
Finestra S.A.	40514	Rotsac S.à r.l.	40531
Furfly Holding S.A.	40556	SciCan Luxembourg S.à r.l.	40514
Gast Holding SA	40555	Shaw Holding S.à r.l.	40514
Goodsir International S.à r.l.	40560	Silver Investments S.A.	40528
Greencare S.à r.l.	40529	Syrtex Investments S.A.	40529
Harlock Sàrl	40537	Thomas Winch & Partners S.A.	40515
Inkosi Holding S.A.	40518	Universum F.O. Soparfi S.A.	40552
International Shipping S.A.	40557	Vatne International S.à r.l.	40554
Isolutions S.à r.l.	40533	Virtuose S.A.	40515
Liège Participations S.à.r.l.	40552	Warner Bowes Holding S.A.	40526
Matsip Consulting S.A.	40559		
Mencor (Luxembourg) S.A.	40557		

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.150,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 décembre 2007

1. La démission de M. Pierre Martel en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Fredy Thyès, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 47, avenue du Dix Septembre, a été nommé comme nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SciCan LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036790/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Shaw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.745.

—

Extraits des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 décembre 2007

1. Les démissions de M. Bob Faber et de M. Pierre R. Martel en tant que gérants de catégorie B ont été acceptées avec effet immédiat.

2. Mme Diane Longden, expert-comptable, née le 24 octobre 1961 à GB-Rotherham, domiciliée professionnellement à L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, et M. Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés comme nouveaux gérants de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SHAW HOLDING S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036791/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Finestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 55.719.

—

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul Lutgen de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007:

- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué

- Horst Schneider, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008036794/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Virtuose S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.727.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul Lutgen de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst Schneider, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008036795/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Thomas Winch & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.335.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 février 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de M. Christophe Antinori, avec effet au 8 février 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- M. Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 8 février 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THOMAS WINCH & PARTNERS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036797/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

NewWorks Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.955.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 février 2008

1. Les démissions des administrateurs, MM. Philippe Monnier, Bruno Berthon et David Guillot, ont été acceptées.

2. Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et la société BNP PARIBAS PRIVATE EQUITY SAS, ayant son siège social à F-75009 Paris, 32, boulevard

Hausmann, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 348 541 145, ont été nommés comme nouveaux administrateurs. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NewWorks S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036792/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

DVL.TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 56.229.

In the year two thousand seven, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms. Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg acting by virtue of a power of attorney granted to her in accordance with the resolutions of the board of directors' meeting held on 19 December 2007 (the «Board Meeting») of the company DVL. TV S.A., a société anonyme, with registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 56.229, incorporated by deed of M^e Marthe Thyges-Walch, notary public residing in Luxembourg on the 5th day of September 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 November 1996, number 608 (the «Company»). The articles of association were amended pursuant to:

- a deed of M^e Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven on 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 August 2006, number 1623,

- a deed of M^e Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven on 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 October 2006, number 1999,

- a deed of M^e Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven on 13 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2006, number 2171,

- a deed of M^e Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven on 22 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 April 2007, number 636,

- a deed of M^e Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven on 27 November 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A copy of the minutes of the Board Meeting will remain attached to the present deed.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

1. The subscribed capital of the Company is currently set at one hundred and twenty five thousand seven hundred and eighty eight euros (EUR 125,788.-) represented by thirty six thousand two hundred and eighty three (36,283) Class F Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, and twenty six thousand six hundred and eleven (26,611) Class I Shares of two euros (EUR 2.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

2. Pursuant to the Board Meeting, the board of directors of the Company resolved to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised capital, by an amount of six thousand eighteen euros (EUR 6,018.-) in order to bring its current amount from one hundred and nineteen thousand seven hundred and seventy euros (EUR 119,770.-) to one hundred and twenty five thousand seven hundred and eighty eight euros (EUR 125,788.-), by the issuance of three thousand nine (3,009) Class I Shares each with a nominal value of two euros (EUR 2.-) and with a share premium of four hundred and eighteen euros (EUR 418.-) per share, to be fully paid up in cash,

and has resolved to accept the subscription of the new shares without reserving the preferential subscription rights to the existing shareholders by:

- Mrs. Danièle Thoma, residing at 17, boulevard de Suisse, MC-98000, Monaco having subscribed for three hundred and sixty six (366) new Class I Shares and fully paid them up by a contribution in cash of an amount of one hundred and fifty three thousand seven hundred and twenty euros (EUR 153,720.-); and

- OPK MEDIA HOLDING, a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands having subscribed for two

thousand six hundred and forty three (2,643) new Class I Shares and fully paid them up by a contribution in cash of an amount of one million one hundred and ten thousand sixty euros (EUR 1,110,060.-).

The evidence of such subscription and payment of the aggregate amount of one million two hundred and sixty three thousand seven hundred and eighty euros (EUR 1,263,780.-) has been produced to the undersigned notary by means of a copy of the relevant Company's bank statements.

3. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5.1. of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred and twenty five thousand seven hundred and eighty eight euros (EUR 125,788.-) represented by thirty six thousand two hundred and eighty three (36,283) Class F Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, all fully subscribed and entirely paid up and twenty six thousand six hundred and eleven (26,611) Class I Shares of two euros (EUR 2.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Costs

The undersigned notary declares, pursuant to Article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, that the conditions regarding the capital increase as included in Article 26 of this law, have been fulfilled.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately fifteen thousand five hundred euros (€ 15,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Petra Mala, juriste, résidant à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conféré en conformité avec les résolutions du conseil d'administration tenu le 19 décembre 2007 (le «Conseil d'Administration») de la société anonyme DVL. TV S.A., ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.229, constituée par acte notarié de Maître Marthe Thyes-Walch, notaire résidant à Luxembourg, le 5 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 1996, numéro 608 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1623, du 26 août 2006,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1999, du 25 octobre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2171, du 21 novembre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636, du 18 avril 2007,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 27 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Une copie du procès-verbal du Conseil d'Administration demeurera annexée au présent acte.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est dorénavant fixé à cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 125.788.-) représenté par trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (36.283) actions de classe F ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune et vingt-six mille six cent onze (26.611) actions de classe I ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

2. Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société, en appliquant la procédure du capital autorisé, d'un montant de six mille dix-huit euros (EUR 6.018,-) en vue de porter son montant de cent dix-neuf mille sept cent soixante-dix euros (EUR 119.770,-) à cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 125.788,-) par l'émission de trois mille neuf (3.009) actions de classe I, chacune d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de quatre cent dix-huit euros (EUR 418,-) par action, à libérer entièrement par un apport en numéraire,

et il a décidé d'accepter la souscription des nouvelles actions sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existantes par:

- Madame Danièle Thoma, résidant au 17, boulevard de Suisse, MC-98000, Monaco, laquelle a souscrit à trois cent soixante-six (366) nouvelles actions de classe I moyennant une contribution en espèce de cent cinquante-trois mille sept cent vingt euros (EUR 153.720,-); et

- OPK MEDIA HOLDING, une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques laquelle a souscrit à deux mille six cent quarante-trois (2.643) actions de classe I moyennant une contribution en espèce d'un million cent dix mille soixante euros (EUR 1.110.060,-).

La preuve d'une telle souscription et paiement du montant total d'un million deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 1.263.780,-) a été fournie au notaire instrumentant par le moyen de la copie d'extrait relevant du compte bancaire de la Société.

3. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1 des statuts de la Société est amendé et doit dorénavant être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 125.788,-) représenté par trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (36.283) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et vingt-six mille six cent onze (26.611) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les conditions requises pour l'augmentation du capital, telles que contenues à l'article 26 de cette loi, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de quinze mille cinq cents euros (€ 15.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Mala, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42332. — Reçu 12.637,80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008036922/202/138.

(080039238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Inkosi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.325.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale du 5 février 2008

- Révocation de son poste d'administrateur de la société CONFIDAS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036924/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Mugo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 34, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 77.821.

Extrait de la convention de vente de parts sociales tenue le 12 février 2008

Monsieur Armand Goergen, demeurant 2, rue Uebersyren à L-6930 Mensdorf, cède en pleine propriété, quittes et libres de toute charge, de tout gage ou saisie, à Monsieur Marc Muno, demeurant 34, rue de Beyren à L-6931 Mensdorf, qui accepte, aux conditions déterminées par la convention, soixante-deux (62) parts sociales, entièrement libérées, de la société MUGO, s.à r.l.

Cette convention de vente des parts sociales a été établie et signée en date du 12 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008036925/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 77.308.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand eight, on the twenty-first of February, before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.138, (the «Company»),

duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated February 8, 2008.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the «Articles») have been amended for the last time pursuant to a deed dated November 30, 2007 before the notary prenamed and published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 103 of January 15, 2008.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,541,668 (three million five hundred forty-one thousand six hundred sixty-eight Euros), divided into 1,570,834 (one million five hundred seventy thousand eight hundred thirty-four) class A shares (the «Class A Shares»), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 347,866,666.- (three hundred forty-seven million eight hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six Euros) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated February 8, 2008, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006). The share capital of the Company is increased as of December 6, 2007, date of the reception of the funds on the account of the Company, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article

6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 73,766,332.- (seventy three million seven hundred sixty six thousand three hundred and thirty two euros Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 3,541,668.- (three million five hundred forty-one thousand six hundred and sixty-eight Euro) to EUR 77,308,000.- (seventy seven million three hundred and eight thousand Euro) by creating and issuing 36,883,166.- (thirty six million eight hundred eighty-three thousand one hundred and sixty six) new Class A Shares (the «New Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

1,956,667 (one million nine hundred fifty-six thousand six hundred and sixty-seven) new Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by TAPIOLA MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the «Subscriber 1»).

1,174,000 (one million one hundred seventy-four thousand) new Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by TAPIOLA GENERAL MUTUAL INSURANCE COMPANY, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the «Subscriber 2»).

489,167 (four hundred eighty-nine thousand one hundred sixty-seven) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by TAPIOLA MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the «Subscriber 3»).

293,500 (two hundred ninety-three thousand five hundred) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by TAPIOLA CORPORATE LIFE INSURANCE LTD, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the «Subscriber 4»).

978,333 (nine hundred seventy-eight thousand three hundred thirty-three) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, a limited liability company established under French laws, having its registered office at 5, rue Masseran, F-75007 Paris (the «Subscriber 5»).

2,935,000 (two million nine hundred thirty-five thousand) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by ECUREUIL VIE, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France (the «Subscriber 6»).

2,445,833 (two million four hundred forty-five thousand eight hundred thirty-three) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CNP ASSURANCES, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4 Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France (the «Subscriber 7»).

489,167 (four hundred eighty-nine thousand hundred sixty-seven) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SACCEF, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 128, rue de la Boétie, F-75378 Paris, France (the «Subscriber 8»).

1,956,667 (one million nine hundred fifty-six thousand six hundred sixty-seven) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F-92903 France (the «Subscriber 9»).

1,467,500 (one million four hundred sixty-seven thousand five-hundred) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by MERP CARAC, a company established under the laws of France, having its registered office at 2, rue du Château, F-92577 Neuilly Sur Seine (the «Subscriber 10»).

2,445,833 (two million four hundred forty-five thousand eight hundred thirty-three) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by NATIXIS ASSET MANAGEMENT, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21 Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris (the «Subscriber 11»).

2,445,833 (two million four hundred forty-five thousand eight hundred thirty-three) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CARDIF ASSURANCE VIE, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 5, avenue Kléber, F-75116 Paris (the «Subscriber 12»).

978,333 (nine hundred seventy-eight thousand three hundred thirty-three) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by MUTAVIE, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 9, rue des his, F-79000 Paris (the «Subscriber 13»).

3,913,333 (three million nine hundred thirteen thousand three hundred thirty three) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by INDUSTRIENS PENSIONSFORSIKRING a/s, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK-1364 Copenhagen (the «Subscriber 14»).

12,914,000 (twelve million nine hundred fourteen thousand) new Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., a limited liability company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the «Subscriber 15», together with the Subscribers 1 to 14, the «Subscribers»).

These Subscribers subscribed to the New Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 73,766,332.- (seventy-three million seven hundred sixty-six thousand three hundred and thirty-two euros Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 77,308,000.- (seventy-seven million three hundred and eight thousand Euro), divided into 38,454,000 (thirty-eight million four hundred fifty-four thousand) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«5. The subscribed capital is set at EUR 77,308,000.- (seventy-seven million three hundred and eight thousand Euro), divided into 38,454,000 (thirty-eight million four hundred fifty-four thousand) class A shares (the «Class A Shares»), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, fully paid up (by 100 %).»

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 274,100,334 (two hundred seventy-four million one hundred thousand three hundred and thirty-four Euro) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 274,100,334 (two hundred seventy-four million one hundred thousand three hundred and thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred seventy-six thousand euros (€ 376,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Rachel Uhl, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la «Société»),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 8 février 2008.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 30 novembre 2007 par-devant le notaire susnommé et publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 103 du 15 janvier 2008.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 3.541.668,- EUR (trois millions cinq cent quarante et un mille six cent soixante-huit Euros) représenté par 1.570.834 (un million cinq cent soixante-dix mille huit cent trente-quatre) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 347.866.666 EUR (trois cent quarante-sept millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) qui peut être

utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 8 février 2008, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006). Le capital social a été augmenté le 6 décembre 2007, date de réception des fonds sur le compte bancaire de la Société, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant de 73.766.332,- EUR (soixante-treize millions sept cent soixante-six mille trois cent trente-deux Euros) afin de l'élever de son montant actuel de 3.541.668,- EUR (trois millions cinq cent quarante et un mille six cent soixante-huit Euros) à 77.308.000,- EUR (soixante dix-sept millions trois cent huit mille Euros) en créant et émettant 36.883.166 (trente-six millions huit-cent quatre-vingt trois mille cent soixante-six) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune.

Les 1.956.667 (un million neuf cent cinquante-six mille six cent soixante-sept) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par TAPIOLA MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (le «Souscripteur 1»).

Les 1.174.000 (un million cent soixante-quatorze mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par TAPIOLA GENERAL MUTUAL INSURANCE COMPANY, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (le «Souscripteur 2»).

Les 489.167 (quatre cent quatre-vingt neuf mille cent soixante-sept) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par TAPIOLA MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (le «Souscripteur 3»).

Les 293.500 (deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Corporate LIFE INSURANCE LTD, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (le «Souscripteur 4»).

Les 978.333 (neuf cent soixante-dix huit mille trois cent trente-trois) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (le «Souscripteur 5»).

Les 2.935.000 (deux millions neuf cent trente-cinq mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par ECUREUIL VIE, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (le «Souscripteur 6»)

2.445.833 (deux millions quatre cent quarante cinq mille huit cent trente-trois) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par CNP ASSURANCES, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 4 Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France (le «Souscripteur 7»)

489.167 (quatre cent quatre-vingt neuf mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par SACCEF, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 128 rue de la Boétie, F-75378 Paris, France (le «Souscripteur 8»)

1.956.667 (un million neuf cent cinquante-six mille six cent soixante-sept) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F-92903 France (le «Souscripteur 9»)

1.467.500 (un million quatre cent soixante sept mille cinq cent) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par MERP CARAC, une société établie selon le droit français, ayant son siège social à 2 rue du Château, F-92577 Neuilly Sur Seine (le «Souscripteur 10»)

2.445.833 (deux millions quatre cent quarante cinq mille huit cent trente-trois) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par NATIXIS ASSET MANAGEMENT, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 21, Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris (le «Souscripteur 11»)

2.445.833 (deux millions quatre cent quarante cinq mille huit cent trente-trois) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par CARDIF ASSURANCE VIE, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 5, avenue Kléber, F-75116 Paris (le «Souscripteur 12»)

978.333 (neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent trente-trois) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par MUTAVIE, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social à 9, rue des Iris, F-79000 Paris (le «Souscripteur 13»)

3.913.333 (trois millions neuf cent treize mille trois cent trente-trois) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par INDUSTRIENS PENSIONSFORSIKRING a/s, une société établie selon le droit danois, ayant son siège social à Noerre Farimagsgade 3, DK-1364 Copenhagen (le «Souscripteur 14»)

12.914.000 (douze millions neuf cent quatorze mille) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., une société anonyme établie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (le «Souscripteur 15», et ensemble avec les Souscripteurs 1 à 14, les «Souscripteurs»).

Ces souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de 73.766.332,- EUR (soixante-treize millions sept cent soixante-six mille trois cent trente-deux Euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 77.308.000,- EUR (soixante dix-sept millions trois cent huit mille Euros), divisé en 38.454.000 (trente-huit millions quatre cent cinquante-quatre mille) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 77.308.000,- EUR (soixante dix-sept millions trois cent huit mille Euros), représenté par 38.454.000 (trente-huit millions quatre cent cinquante-quatre mille) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune, intégralement libérées (à 100%) ».

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 274.100.334,- EUR (deux cent soixante-quatorze millions cent mille et trois cent trente-quatre Euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 274.100.334,- EUR (deux cent soixante-quatorze millions cent mille et trois cent trente-quatre Euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C.»

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à trois cent soixante-seize mille euros (€ 376.000,-)

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne cosigne avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, Relation: LAC/2008/7906. — Reçu 368.831,66 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036926/211/268.

(080039007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pfizer Global Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.370.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PFIZER INC, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 235 East 42nd Street, New York, NY 10017,

represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on December 29, 2007.

Which proxy shall be signed in due form by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER INC, is the sole partner of PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 21, 2007.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of five million eighty thousand US dollars (USD 5,080,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) to an amount of five million one hundred thousand US dollars (USD 5,100,000.-) by the creation and the issue of one hundred one thousand and six hundred (101,600.-) parts having a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with a total issue premium of forty- five million seven hundred nineteen thousand six hundred forty- six US Dollars and fifty- four cents (USD 45,719,646.54);

2. Subscription for all the one hundred one thousand and six hundred (101,600) new parts by PFIZER INC, and paying up of these parts by a contribution in kind of 1% of the shares of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on December 18, 2007;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of five million eighty thousand US dollars (USD 5,080,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) to an amount of five million one hundred thousand US dollars (USD 5,100,000.-) by the creation and the issue of one hundred one thousand and six hundred (101,600.-) parts having a par value of fifty us dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with a total issue premium of forty- five million seven hundred nineteen thousand six hundred forty- six US dollars and fifty- four cents (USD 45,719,646.54).

Subscription

PFIZER INC, here represented by M^e Cécile Jager, prenamed, by virtue of a proxy given in New York, on December 29, 2007, has declared to subscribe for all the one hundred one thousand and six hundred (101,600.-) new parts, and to pay them a total price of five million eighty thousand US dollars (USD 5,080,000.-) together with a total issue premium of forty- five million seven hundred nineteen thousand six hundred forty- six US dollars and fifty- four cents (USD 45,719,646.54) through a contribution in kind of thirteen thousand twenty-four (13,024) shares representing one per cent (1%) of the share capital of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on December 18, 2007. The value of the shares contributed is documented to the notary, notably through a balance sheet of the contributed entity dated December 31, 2007.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

« **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at five million one hundred thousand US dollars (USD 5,100,000.-) divided into one hundred two thousand (102,000) parts having a par value of fifty united states dollars (USD 50.-) each.

(...))»

Valuation

For registration purposes, the amount of the increase together with the share premium are valued at 34,800,000.- €.

Costs

The contribution in kind consists in 1% of the share capital of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, a company with registered office and effective centre of management and control («siège de direction effective») in a Member State of the European Union. Since the Company already holds more than 65% of the share capital of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, the Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 8,000.- €.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PFIZER INC, société constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017

représentée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 29 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER INC est l'associé unique de PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 2007.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cinq millions quatre-vingt mille dollars US (USD 5.080.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) à cinq millions cent mille dollars US (USD 5.100.000,-) par la création et l'émission de cent un mille six cents (101.600) nouvelles parts ayant une valeur nominale cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission totale de quarante-cinq millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante-six dollars US cinquante- quatre cents (USD 45.719.646,54-).

2. Souscription des cent un mille six cents (101.600) nouvelles parts par PFIZER INC, et libération de ces parts, par un apport en nature de 1% actions de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 décembre 2007.

3. Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de cinq millions quatre-vingt mille dollars US (USD 5.080.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) à cinq millions cent mille dollars US (USD 5.100.000,-) par la création et l'émission de cent un mille six cents (101.600) nouvelles parts ayant une valeur nominale cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission totale de quarante- cinq millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante- six dollars US cinquante -quatre cents (USD 45.719.646,54).

Souscription

PFIZER INC, ici représentée par M^e Cécile Jager, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2007, a déclaré souscrire toutes les cent un mille six cents (101.600) nouvelles parts, et les payer à un prix total de cinq millions quatre-vingt mille dollars US (USD 5.080.000,-) ensemble avec une prime d'émission totale de quarante- cinq millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante- six dollars US cinquante -quatre cents (USD 45.719.646,54-) par un apport en nature de treize mille vingt-quatre (13.024) actions représentant un pour cent (1%) du capital de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 décembre 2007. La valeur des parts apportées est établie au moyen d'un bilan au 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cent mille dollars US (USD 5.100.000,-) représenté par cent deux mille (102.000) parts ayant une valeur nominale cinquante dollars US (USD 50,-) chacune.

(...))»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et la prime d'émission sont évaluées à 34.800.000,- €.

Coût

L'apport en nature consiste en 1% des actions de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, entité ayant son siège social et son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne. La société étant déjà propriétaire de plus de 65% des actions de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 8.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, 7 janvier 2008, Relation: LAC/2008/949. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008036928/212/147.

(080039084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Warner Bowes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.352.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 27 décembre 2007

1. Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- KITZ S.A., 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Monsieur Marc Schintgen, 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

2. Les actionnaires décident de reconduire également le mandat du commissaire aux comptes, ALPHA EXPERT S.A., 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008036921/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

M-K-S International Market Research & Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 88.523.

Im Jahre zweitausendacht, den sechsten März.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Frau Ruth Möcks, geborene Lahminger, Diplom-Soziologin, wohnhaft in L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

Die vorgenannte Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung M-K-S INTERNATIONAL MARKET RESEARCH & CONSULTANCY S.a.r.l., mit Sitz in L-1855 Luxemburg, 46a, avenue J. F. Kennedy, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 30. Juli 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1440 vom 4. Oktober 2002, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 88.523.

Sodann ersuchte die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1855 Luxemburg, 46a, avenue J. F. Kennedy nach L-5521 Remich, 1, rue Dicks zu verlegen, sodass Artikel vier (4) der Gesellschaft wie folgt zu lesen ist:

« **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Komparentin, die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-an-der-Alzette, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat die Komparentin handelnd wie eingangs erwähnt zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Möcks, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 7 mars 2008, Relation: EAC/2008/3352. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008036937/272/34.

(080038857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

PLAZA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2007

- La démission de SWAN INVESTMENT COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- La société PLAZA MANAGEMENT OVERSEAS S.A., BVI, avec siège social à Pasa Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son représentant permanent Monsieur Edgar Reijtenbagh est nommée nouvel Administrateur et Administrateur-délégué. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

PLAZA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008036929/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Silver Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.846.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société G.M. TRUSTEES LIMITED, établie à Guernsey, St Peter Port, 26 Glateny Esplanade, agissant en sa qualité de Trustee de THE F L TRUST,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société SILVER INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 110.846 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2005, acte publié le 13 janvier 2006 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

2. Le capital de la Société s'élève à € 200.000,- (deux cent mille euros) entièrement libéré, représenté par 200 (deux cents) actions de valeur nominale € 1.000,- (mille euros) chacune;

3. Le mandant est propriétaire de la totalité des actions de la Société SILVER INVESTMENTS S.A.;

4. La Société SILVER INVESTMENTS S.A. a cessé toute activité depuis le 6 décembre 2007;

5. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 6 décembre 2007;

6. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

7. Le mandant a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;

8. En sa qualité de liquidateur de la Société SILVER INVESTMENTS S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

9. Les livres et documents de la Société SILVER INVESTMENTS S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Meneguz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, Relation: LAC/2008/5730. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008036918/211/44.

(080039263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Greencare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.415.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Lucien Sterckx, fleuriste, demeurant à L-3926 Mondercange, 25, Grand-Rue.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GREENCARE S.à r.l., avec siège social à L-3926 Mondercange, 25, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.415 (NIN 2006 2429 306).

II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1912 du 11 octobre 2006.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société. Il déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, à savoir L-3926 Mondercange, 25, Grand-Rue.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sterckx, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 février 2008, Relation: ECH/2008/273. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008036913/201/44.

(080038592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Syrtext Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.446.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 28 février 2008

- Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYRTEX INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036914/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

BSI-New Biomedical Frontier (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.006.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit suisse BSI S.A. ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Magatti 2 (Suisse)

(le «Mandant»)

ici représentée par Monsieur Jean-Sébastien Kroonen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

(le «Mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 5 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- BSI - NEW BIOMEDICAL FRONTIER (SICAV) (la «Société»), ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 82.006 et constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 11 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 465 du 20 juin 2001

II.- Le capital social émis de la Société est actuellement d'un million six cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-onze virgule cinquante et un Dollars des Etats-Unis, entièrement libéré;

III.- Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV.- Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V.- Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI.- Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII.- Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII.- Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Kroonen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008. Relation: LAC/2008/6179. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008036912/206/44.

(080038590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 décembre 2007

1. Monsieur Gérard Birchen a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Sinan Sar a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 64.474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CANYON CAPITAL FINANCE S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008036915/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.909.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of February.

There appeared:

COOR SERVICE MANAGEMENT GROUP AB, a company organised under the laws of Sweden, having its registered office at Rasundavägen 12, SE-173 11, Stockholm, Sweden, and registered with the Trade Register of Sweden under number 556662-7427 (the «Sole Shareholder») represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 February 2008, being the sole shareholder of, and holding all four thousand four hundred and sixty-four (4,464) category A shares, four thousand (4,000) category B shares, four thousand (4,000) category C shares and four thousand (4,000) category D shares in issue in ROTSAC S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg incorporated by deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 21st April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1276 of 1st July 2006 and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 115.909. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of M^e Gérard Lecuit, prenamed, of 20th July 2006, published in the Mémorial number 1849 of 3rd October 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Dissolution of the Company without liquidation, acknowledgement as to assets and liabilities of the Company, and transfer of all assets to, and assumption of all liabilities of the Company by, the Sole Shareholder, decision as to record keeping.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole Resolution

The Sole Shareholder decided to hereby dissolve the Company, the Sole Shareholder taking over all assets and assuming all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder declared having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company.

The Sole Shareholder declared and agreed to take over all assets (and in particular without limitation all the shares in issue in NARABELDA AB (registration number 556700-5300) held by the Company which are by the present deed transferred to the Sole Shareholder, cash at bank and all other assets) and to assume and become the debtor under all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges and declares that the Company therefore ceases to exist as at the time of the present deed.

The Sole Shareholder decides that pursuant to article 151, 1^o of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five years at MOURANT LUXEMBOURG S.A., 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour de février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COOR SERVICE MANAGEMENT GROUP AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Råsundavägen 12, SE-173 11, Stockholm, Suède, et inscrite au Registre de Commerce de Suède sous le numéro 556662-7427, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 12 février 2008, étant le seul associé de (l'«Associé Unique») et détenant toutes les quatre mille quatre cent soixante-quatre (4.464) parts sociales de catégorie A, quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie B, quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie C et quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie D en émission dans ROTSAC S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 6, rue Philippe II, 2340 Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 1276 du 1^{er} juillet 2006 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.909. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 20 juillet 2006, publié au Mémorial, numéro 1849 du 3 octobre 2006.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique est le seul détenteur des parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales en émission de la Société, ainsi toutes les décisions figurant à l'ordre du jour peuvent être valablement prises.

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

- Dissolution de la Société sans liquidation, constat relatif aux actifs et passifs de la Société, et transfert de tous les actifs et prise en charge de tout le passif de la Société par l'Associé Unique, décision relative aux écritures.

Ensuite, la résolution suivante a été prise:

Résolution Unique

L'Associé Unique a décidé par la présente de dissoudre la Société, l'Associé Unique reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société. L'Associé Unique a déclaré avoir pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société.

L'Associé Unique a déclaré et donné son accord pour reprendre tous les actifs (et en particulier sans limitation toutes les parts sociales en émission dans NARABELDA AB (numéro d'immatriculation 556700-5300) détenues par la Société qui sont par le présent acte transférées à l'Associé Unique, les espèces en banque et tous les autres actifs) et de prendre à sa charge et de devenir le débiteur de tout le passif de la Société.

L'Associé Unique reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte.

L'Associé Unique décide que conformément à l'article 151, 1^o de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période d'au moins cinq ans chez MOURANT LUXEMBOURG S.A., 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008. Relation: LAC/2008/8032. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008036910/242/94.

(080038588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Isolutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2317 Howald, 21A, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 84.137.

L'an deux mille huit, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Marc Kreitz, commerçant, né à Luxembourg, le 5 juin 1976, demeurant à L-2317 Howald, 21A, rue Général Patton.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Marc Kreitz, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée ISOLUTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-2317 Howald, 21A, rue Général Patton, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 301 du 22 février 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Metzler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 900 du 8 septembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.137, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

2. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité par internet.

Elle a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, notamment l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière ainsi que la vente et l'achat d'immeubles de toute nature.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kreitz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, LAC / 2008 / 8021. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008036943/227/37.

(080039030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.176.327,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of January,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ABERDEEN EIENDOM HOLDING NORDEN/BALTIKUM AS, a Norwegian limited liability company having its registered office at Parkveien 53 A, 0256 Oslo, Norway, registered in the Norwegian Register of Business Enterprises under organization number 989 867 172 and incorporated under Norwegian law by a deed on 23 May 2006 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of ABERDEEN NORDEN/BALTIKUM S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 2B, rue Borschette, Kirchberg, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and incorporated under Luxembourg law by a deed (the «Articles») drawn up on 20 December 2007 by the notary Jean-Joseph Wagner, in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mathieu Volckrick, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of one hundred twenty five million one hundred sixty three thousand eight hundred and twenty seven euros (EUR 125,163,827.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one hundred twenty five million one hundred seventy six thousand three hundred and twenty seven euros (EUR 125,176,327.-) by creating and issuing one million two hundred fifty one thousand six hundred thirty eight and twenty seven hundredth (1,251,638.27) new units, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) (the «New Shares»).

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Shares by himself and the full payment of the New Shares by contribution in kind of two thousand (2,000) shares representing 100% of the share capital of INFERNO LIMITED, a private company with limited liability incorporated under the laws of Gibraltar with registered number 98386, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the «Contributed Shares»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Mathieu Volckrick, pre-named, by virtue of a proxy being hereto annexed, who declares to subscribe to one million two hundred fifty one thousand six hundred thirty eight and twenty seven hundredth (1,251,638.27) new units to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and to pay them fully up by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressively acknowledges it.

The share capital and reserves of INFERNO LIMITED equal one hundred twenty five million one hundred sixty three thousand eight hundred and twenty seven euros (EUR 125,163,827.-).

Therefore, the Contributed Shares are valued at one hundred twenty five million one hundred sixty three thousand eight hundred and twenty seven euros (EUR 125,163,827.-) and the Sole Shareholder in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as at the date of 9 January 2008 at an amount of one hundred twenty five million one hundred sixty three thousand eight hundred and twenty seven euros (EUR 125,163,827.-) on the basis of the following documents, which will remain hereto annexed:

- a valuation report of the managers of the Company dated 9 January 2008 certifying the valuation of the Contributed Share as of 9 January 2008;
- a copy of the share register of INFERNO LIMITED certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;
- a copy of the articles of association of INFERNO LIMITED;
- a copy of the balance sheet of INFERNO LIMITED dated 9 January 2008

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and

- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Share to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the beginning of article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty five million one hundred seventy six thousand three hundred and twenty seven Euros (EUR 125,176,327.-), represented by one million two hundred fifty one thousand seven hundred sixty three and twenty seven hundredth (1,251,763.27) units of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ABERDEEN EIENDOM HOLDING NORDEN/BALTIKUM AS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Parkveien 53 A, 0256 Oslo, Norvège, enregistrée au Registre des Entreprises Commerciale de Norvège sous le numéro 989 867 172 et constituée sous le droit norvégien par acte passé le 23 mai 2006 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de ABERDEEN NORDEN/BALTIKUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2B, rue Borschette, Kirchberg, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte (les «Statuts») reçu le 20 décembre 2007 par le notaire Jean-Joseph Wagner, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg (la «Société»);

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Mathieu Volckrick, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent vingt cinq millions cent soixante trois mille huit cent vingt sept euros (EUR 125.163.827,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de cent vingt cinq millions cent soixante-seize mille trois cent vingt de sept euros (EUR 125.176.327,-) par la création et l'émission de un million deux cent cinquante et un mille six cent trente huit virgule vingt sept (1.251.638,27) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en deux mille (2.000) actions représentant 100% du capital social de INFERNO LIMITED, une société constituée en vertu du droit de Gibraltar, immatriculée sous le numéro 98386, et dont le siège social est à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (les «Parts Apportées»).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, ici représenté par Mathieu Volckrick, précité, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire les

Nouvelles Parts Sociales de la Société, d'une valeur de cent vingt cinq million cent soixante trois mille huit cent vingt sept euros (EUR 125.163.827,-), et de les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu.

Le capital et réserves de INFERNO LIMITED s'élèvent à cent vingt cinq million cent soixante trois mille huit cent vingt sept euros (EUR 125.163.827,-).

En conséquence, les Parts Apportées sont évaluées à cent vingt cinq millions cent soixante trois mille huit cent vingt sept euros (EUR 125.163.827,-) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 9 janvier 2008 au montant de cent vingt cinq millions cent soixante trois mille huit cent vingt sept euros (EUR 125.163.827,-), notamment sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 9 janvier 2008, certifiant la valeur des Parts Apportées à la date du 9 janvier 2008;
- une copie des statuts de INFERNO LIMITED;
- une copie du bilan de INFERNO LIMITED en date du 9 janvier 2008.
- Une copie du register des actions de INFERNO LIMITED certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le début de l'article 5 des Statuts, relatif au capital social de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à cent vingt cinq million cent soixante-seize mille trois cent vingt sept euros (EUR 125.176.327,-), représenté par un million deux cent cinquante et un mille sept cent soixante trois virgule vingt sept (1.251.76,27) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 7.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Volckrick, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2673. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008036932/242/175.

(080038874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Harlock Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.879.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of HARLOCK S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on October 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2700 of November 23, 2007;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and twelve thousand five hundred euro (412,500.- EUR) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to four hundred and twenty-five thousand euro (425,000.- EUR) by way of the issue of three thousand three hundred (3,300) new shares of the Company with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, RESOLUTIONS III HOLDINGS S.à r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to three thousand three hundred (3,300) new shares and to pay up them in cash so that the amount of four hundred and twelve thousand five hundred euro (412,500.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«The capital is set at four hundred and twenty-five thousand euro (425,000.- EUR) represented by three thousand four hundred (3,400) with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 4,200.- (four thousand two hundred euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société HARLOCK S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2700 du 23 novembre 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) par l'émission de trois mille trois cents (3.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les trois mille trois cents (3.300) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) représenté par trois mille quatre cents (3.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 4.200,- (quatre mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, Relation: LAC/2008/9011. — Reçu 2.062,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008036934/242/95.

(080038764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.369.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PHARMACIA HEPAR Inc, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 235 East 42nd Street, New York, NY 10017,

represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on December 28, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PHARMACIA HEPAR Inc, is the sole partner of PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated December 21, 2007, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to an amount of one hundred twenty thousand US Dollars (USD 120,000.-) by the creation and the issue of Two thousand (2,000) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-);

2. Subscription for all the two thousand (2,000) new parts by PHARMACIA HEPAR Inc, and paying up of these parts by a contribution in kind of shares for an amount corresponding to one million US Dollars (USD 1,000,000.-) of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on December 18, 2007;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to an amount of one hundred twenty thousand US Dollars (USD 120,000.-) by the creation and the issue of two thousand (2,000) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of nine hundred thousand US Dollars (USD 900,000.-).

Subscription

PHARMACIA HEPAR Inc, here represented by M^e Cécile Jager, prenamed, by virtue of a proxy given in New York on December 28, 2007, has declared to subscribe for all the two thousand (2,000) new parts and to pay them a total price of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) together with a total issue premium of nine hundred thousand US Dollars (USD 900,000.-) through a contribution in kind of two thousand and one (2,001) shares of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on December 18, 2007, representing an amount of at least one million US dollars (USD 1,000,000.-). The value of the shares contributed is documented to the undersigned notary through a balance sheet of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL dated December 31, 2007.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

« **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at one hundred twenty thousand US dollars (USD 120,000.-) divided into two thousand four hundred (2,400) parts having a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

(...)»

Valuation - Costs

For registration purposes, the amount of the capital increase together with the share premium is valued at 685,000.- €.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 9,200.- €.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PHARMACIA HEPAR Inc, société constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017,

représentée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 28 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PHARMACIA HEPAR Inc est l'associé unique de PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL («la Société»), ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cent mille dollars US (USD 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) à cent vingt mille dollars US (USD 120.000,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts ayant toutes une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-).

2. Souscription des deux mille (2.000) nouvelles parts par PHARMACIA HEPAR Inc, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature d'actions de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 18 décembre 2007 pour un montant correspondant à Un million de dollars US (USD 1.000.000,-).

3. Modification de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de cent mille dollars US (USD 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000,-) à cent vingt mille Dollars US (USD 120.000,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts ayant toutes une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une de prime d'émission de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-).

Souscription

PHARMACIA HEPAR Inc, ici représentée par M^e Cécile Jager, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à New York le 28 décembre 2007, a déclaré souscrire toutes les deux mille (2.000) nouvelles parts et les payer un prix total de cent mille dollars US (USD 100.000,-) ensemble avec une prime d'émission de neuf cent mille dollars US (USD 900.000,-) par un apport en nature de deux mille et une (2.001) parts sociales de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 18 décembre 2007, représentant un montant d'au moins un million de Dollars US (USD 1.000.000,-). La valeur de ces parts sociales a été justifiée au notaire instrumentaire par la présentation d'un bilan de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL daté du 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille dollars US (USD 120.000,-) représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts ayant une valeur nominale cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune.

(...))»

Evaluation - Coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 685.000,- €.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 9.200,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/948. Reçu 6.793,02 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008036930/212/136.

(080039086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Phone Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.675.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.309.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

There appeared:

1. MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., a company incorporated and existing under the laws of Delaware with registered office at 100, West Tenth Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 2006914, holder of 188,177 class A shares having a par value of EUR 25.- each, of the Company;

duly represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

2. CATALYST PHONE LLP, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom with registered office at 33, Cavendish Square, GB-W1G OPW London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number OC313410, holder of 4,823 class B shares having a par value of EUR 25.- each, of the Company;

duly represented by Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

being the shareholders (hereafter the «Shareholders») of PHONE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 108 309, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 26 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 on the 15 October 2005, duly amended pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, prenamed, dated as of 20 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 on the 29 October 2005 and duly amended as second time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, prenamed, dated as of 15 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1383 on the 15 December 2005 (the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred twenty five thousand euros (EUR 4,825,000.-) represented by one hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-seven (188,177) class A shares and four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class B shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, down to three million six hundred seventy-five thousand euros (EUR 3,675,000.-) through the redemption and cancellation of forty-four thousand eight hundred fifty (44,850) class A shares and one thousand one hundred fifty (1,150) class B shares of a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6. paragraph 1.** The Company's share capital is set at three million six hundred seventy-five thousand euros (EUR 3,675,000.-) represented by one hundred forty-three thousand three hundred twenty-seven (143,327) class A shares and three thousand six hundred seventy-three (3,673) class B shares, having a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.»

3. Miscellaneous

and pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to decrease the subscribed share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred twenty-five thousand euros (EUR 4,825,000.-) represented by one hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-seven (188,177) class A shares and four thousand eight hundred twenty-three (4,823) class B shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, down to three million six hundred seventy-five thousand euros (EUR 3,675,000.-) through the redemption and cancellation of forty-four thousand eight hundred fifty (44,850) class A shares and one thousand one hundred fifty (1,150) class B shares of a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) paragraph one (1) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6. paragraph 1.** The Company's share capital is set at three million six hundred seventy-five thousand euros (EUR 3,675,000.-) represented by one hundred forty-three thousand three hundred twenty-seven (143,327) class A shares and three thousand six hundred seventy-three (3,673) class B shares, having a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 2,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., une société constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 100, West Tenth Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, inscrite au Delaware Division of Corporations sous le numéro 2006914, et détentrice de 188.177 parts sociales de catégorie A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

Dûment représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. CATALYST PHONE LLP, une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, GB-W1G OPW Londres, Royaume-Uni, inscrite au United Kingdom Companies House sous le numéro OC313410, et détentrice de 4.823 parts sociales de catégorie B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

Dûment représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

étant les associés (ci-après les «Associés») de PHONE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108 309, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître André Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte notarié de Maître André Schwachtgen, prénommé, du 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 29 octobre 2005 et modifiés une seconde fois en vertu d'un acte notarié de

Maître André Schwachtgen, prénommé, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1383 du 15 décembre 2005 (la «Société»).

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, considèrent l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.825.000,-), représenté par cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (188.177) parts sociales de catégorie A et quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-) par le rachat et l'annulation de quarante-quatre mille huit cent cinquante (44.850) parts sociales de catégorie A et de mille cent cinquante (1.150) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article six (6) alinéa 1^{er} des statuts de la Société, qui a la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-), représenté par cent quarante-trois mille trois cent vingt-sept (143.327) parts sociales de catégorie A et trois mille six cent soixante-treize (3.673) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

3. Divers

et prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions huit cent vingt-cinq mille euros (EUR 4.825.000,-) représenté par cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (188.177) parts sociales de catégorie A et quatre mille huit cent vingt-trois (4.823) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-) par le rachat et l'annulation de quarante-quatre mille huit cent cinquante (44.850) parts sociales de catégorie A et de mille cent cinquante (1.150) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-), représenté par cent quarante-trois mille trois cent vingt-sept (143.327) parts sociales de catégorie A et trois mille six cent soixante-treize (3.673) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, Relation: LAC/2008/903. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008036936/242/143.

(080038936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.050.

Extraits de la résolution prise lors du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 26 février 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs décident d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Robert Bartolini.

Monsieur Jean-Robert Bartolini assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Certifié sincère et conforme

FINB S.A.

P. Mestdagh / N. Venturini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036931/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

FDH Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 136.875.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

MILFORD LUX S.A., established in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.356,

here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney.

Which proxy, after being signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of FDH INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way

of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) divided into one thousand (1.000) shares of four hundred euros (EUR 400.-) each, allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 100 Class A Redeemable Shares;
- 100 Class B Redeemable Shares;
- 100 Class C Redeemable Shares;
- 100 Class D Redeemable Shares;
- 100 Class E Redeemable Shares;
- 100 Class F Redeemable Shares;
- 100 Class G Redeemable Shares;
- 100 Class H Redeemable Shares;
- 100 Class I Redeemable Shares;
- 100 Class J Redeemable Shares;

Hereinafter all together referred to as the «Redeemable Shares».

The redemption shall be carried out by a resolution of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders as the case may be, upon proposal of the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors.

The redemption price of the shares (the «Redemption Price») shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided that, in the case where the Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or in the case that the Company has made sufficient profits since the end the last financial year, in accordance with interim financial statements of the Company drawn up on the date of the redemption.

Any amendment of any stipulations of the present article 5 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10th August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at

any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at eleven o'clock and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2008.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

	Redeemable Shares
MILFORD LUX S.A.	100 Class A
	100 Class B
	100 Class C
	100 Class D
	100 Class E
	100 Class F
	100 Class G
	100 Class H
	100 Class I
	100 Class J
Total	1,000

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately four thousand nine hundred (4,900.-) Euro.

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Géraldine Schmit, Company Director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Marjoleine Van Oort, Private Employee, born on February 28th, 1967, in Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Eddy Dome, Private Employee, born on August 16th 1965, in Waremme (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor «Commissaire aux comptes»:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2013.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

MILFORD LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.356,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de FDH INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400,-), réparti parmi les types et les classes d'actions comme présenté ci-dessous:

- 100 Actions Rachetables de Classe A;
- 100 Actions Rachetables de Classe B;
- 100 Actions Rachetables de Classe C;
- 100 Actions Rachetables de Classe D;
- 100 Actions Rachetables de Classe E;
- 100 Actions Rachetables de Classe F;
- 100 Actions Rachetables de Classe G;
- 100 Actions Rachetables de Classe H;
- 100 Actions Rachetables de Classe I;
- 100 Actions Rachetables de Classe J;

Ci-après tous ensemble désignés comme les «Actions Rachetables».

Le rachat sera décidé par une résolution des actionnaires adoptée en assemblée extraordinaire des actionnaires ou par une résolution de l'actionnaire unique le cas échéant, sur proposition de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration.

Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de Rachat») sera déterminé librement par accord entre la Société et le détenteur de la catégorie des actions à racheter au moment du rachat, étant précisé que si le Prix de Rachat est supérieure à la valeur nominale des actions concernées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société a fait des bénéfices ou détient des réserves disponibles aux fins de distribution conformément aux comptes annuels approuvés de l'exercice social clos précédent, ou dans l'hypothèse où la Société a fait suffisamment de bénéfices depuis la fin de l'exercice social précédent, attesté dans l'état comptable intermédiaire de la Société établi au jour du rachat.

Tout amendement des stipulations du présent article 5 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi de mai à onze heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
	Rachetables
MILFORD LUX S.A.	100 de Classe A
	100 de Classe B
	100 de Classe C
	100 de Classe D
	100 de Classe E
	100 de Classe F
	100 de Classe G
	100 de Classe H
	100 de Classe I
	100 de Classe J
Total	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

40551

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à quatre mille neuf cents (4.900,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Marjoleine Van Oort, Employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Eddy Dome, Employé privé, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, LAC/2008/8760. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008036974/5770/404.

(080038636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Financière Blandine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2007

- Madame Françoise Dumont est nommée Présidente du Conseil d'Administration. Elle assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036935/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Liège Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

—
Extract of the resolution of the Sole Partner taken on September 3rd, 2007

- Mrs Nicole Thirion, Private Employee, born on December 5th, 1957 in Jamoigne (Belgium), professionally residing at 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg is appointed as additional Manager of the company, with effect on September 1st, 2007.

The duration of her mandate will be unlimited.

For true copy

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique en date du 3 septembre 2007

- Madame Nicole Thirion, employée privée, résidant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant supplémentaire, avec effet au 1^{er} septembre 2007. Son mandat aura une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

LIEGE PARTICIPATIONS S.à.r.l.

ORIENT SERVICES LIMITED / H. Charbon

Manager / Manager

Signature / Signature

Référence de publication: 2008036942/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Universum F.O. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.655.

—
Im Jahre zweitausend acht, Den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft UNIVERSUM F.O. SOPARFI S.A. mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 2914 vom 14. Dezember 2007, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. November 2007, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 188 vom 24. Januar 2008, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 133.655, mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von je einunddreissig Euro (EUR 31,00).

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Günter Mencher, Diplom-Informatiker, wohnhaft in Kell am See (Deutschland),

welcher Frau Laurence Tran, Angestellte, wohnhaft in Mersch, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Andreas Orth, Kaufmann, wohnhaft in Saarbrücken (Deutschland).

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5440 Remerschen, 54, Wäistrooss.
2. Abänderung von Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung.
3. Abänderung von Artikel vier der Satzung, welcher folgenden Wortlaut erhält:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, und jede andere Form von Investitionen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder anderen Form sowie die Veräußerung durch Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Form von Wertpapieren jeder Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf für Gesellschaften bürgen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und für Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie in jeder anderen Form unterstützen.

Desweiteren kann die Gesellschaft sämtliche Dienstleistungen im Bereich Softwareentwicklung erbringen, sowie die Haltung, Vermarktung und Förderung von Lizenz-, Patent- und Franchise-Rechten vornehmen.

Die Gesellschaft kann sämtlich Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung umzuändern wie folgt:

« **Art. 2. (Absatz eins).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel vier der Satzung umzuändern wie folgt:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, und jede andere Form von Investitionen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder anderen Form sowie die Veräußerung durch Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Form von Wertpapieren jeder Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf für Gesellschaften bürgen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und für Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie in jeder anderen Form unterstützen.

Desweiteren kann die Gesellschaft sämtliche Dienstleistungen im Bereich Softwareentwicklung erbringen, sowie die Haltung, Vermarktung und Förderung von Lizenz-, Patent- und Franchise-Rechten vornehmen.

Die Gesellschaft kann sämtlich Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Mencher, L. Tran, A. Orth, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008. LAC / 2008 / 8451. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 7. März 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008036944/227/74.

(080039001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Omoto Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.418.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

OPPIDUM LTD, avec siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 février 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme OMOTO FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 37.418, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 7 du 9 janvier 1992 et que les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 21 novembre 2000, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 890 du 17 octobre 2001.

II) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-€) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Qu'OPPIDUM LTD., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme OMOTO FINANCE S.A., préqualifiée.

IV) Qu'OPPIDUM LTD., actionnaire unique émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, ladite société OMOTO FINANCE S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Qu'OPPIDUM LTD., préqualifiée, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de OMOTO FINANCE S.A., est réglé ou dûment provisionné, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

VII) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008. Relation: LAC/2008/7812. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008036899/212/47.

(080038603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Vatne International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.926.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 décembre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VATNE INTERNATIONAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036911/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Gast Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.739.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 janvier 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GAST HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg N^o B 97.739, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 76 du 20 janvier 2004;

- La société a actuellement un capital de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société GAST HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société GAST HOLDING S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société GAST HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le bilan de clôture daté du 10 janvier 2008;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GAST HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008. LAC/2008/4867. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008036828/5770/51.

(080039122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Furfly Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.164.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représenté par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 janvier 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FURFLY HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 89.164, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1603 du 8 novembre 2002;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FURFLY HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société FURFLY HOLDING S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FURFLY HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le bilan de clôture daté du 10 janvier 2008;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FURFLY HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4865. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008036830/5770/51.

(080039109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036834/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03895. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.433.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 janvier 2008 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire, conformément à la résolution prise par le Conseil d'Administration le 2 mars 2007, est ratifiée.

2. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit (UCL), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

- Monsieur Alain Lam, Réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Moinet, Licencié en droit (UCL), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (GDL).

3. Est élue pour la même période, en qualité de Commissaire, le mandat de la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl n'étant pas renouvelé, la société:

- BF CONSULTING Sàrl, 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008036963/6312/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.864.

Rapport de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2007

Par une décision du Conseil d'Administration de la Société INTERNATIONAL SHIPPING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 106.864 et sis au 261, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, la société FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE SA, RCS B 83.637, 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, a été nommée, à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014, qui statuera sur les comptes de l'année 2013, comme Administrateur Délégué de la société.

La Société FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE SA à tout pouvoir d'engager la société INTERNATIONAL SHIPPING S.A. par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE SA / GROUPEMENT FINANCIER DE DEVELOPPEMENT SA / TRADING AND SHIPPING SA

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Signature / Signature / Signature

L'Administrateur Délégué / L'Administrateur Délégué / L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008036950/2741/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 62.160.

Im Jahre zweitausendundacht, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., mit Sitz in L-8070 Bartringen, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 62.160.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 8. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 189 vom 28. März 1998, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden des instrumentierenden Notars:

- am 26. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 719 vom 3. Oktober 2000;

- am 28. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 261 vom 15. Februar 2002;

durch Urkunde des damals in Mersch residierenden Notar Henri Hellinckx am 28. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 427 vom 18. April 2003;

durch Urkunden des instrumentierenden Notars:

- am 11. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 118 vom 29. Januar 2004;

- am 19. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 532 vom 21. Mai 2004;

- am 1. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1309 vom 22. Dezember 2004;

- am 21. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1009 vom 23. Mai 2006;

- am 15. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 522 vom 3. April 2007;

- am 15. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2078 vom 24. September 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Louis Hastert, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jean-Yves Lejeune, Jurist, wohnhaft in Aubange (Belgien).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschaft bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung beinhaltet folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Neufassung des Artikel 4 der Satzung (Zweck der Gesellschaft) wie folgt:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, diesen Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.»

2.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor getätigte Änderung, beschliesst die Generalversammlung Artikel 4.- der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, diesen Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen in Bartringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-L. Hastert, J.-Y. Lejeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2008, Relation GRE/2008/1146. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008036949/231/79.

(080039264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Matsip Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.063.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2007

Résolution n° 1

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Claude Karp né le 11 octobre 1972 et demeurant professionnellement au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, du poste d'administrateur.

Résolution n° 2

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de la Société LUXEMBOURG TELECOM SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.351 et domicilié au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, du poste d'administrateur.

Résolution n° 3

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de la Société EDENOR SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.228 et domicilié au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, du poste d'administrateur.

40560

Résolution n ° 4

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Claude Karp né le 11 octobre 1972 et demeurant professionnellement au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, du poste d'administrateur délégué.

Résolution n ° 5

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de la Société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.287 et domicilié au 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, du poste de Commissaire aux Comptes.

Résolution n ° 6

L'Assemblée nomme la société FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE S.A., domiciliée 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° R.C. B 83.637, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014 qui statuera sur les comptes de l'année 2013.

Résolution n ° 7

L'Assemblée nomme la société TRADING AND SHIPPING S.A., domiciliée 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° R.C. B 106.793, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société TRADING AND SHIPPING S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014 qui statuera sur les comptes de l'année 2013.

Résolution n ° 8

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL SHIPPING S.A., domiciliée 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° R.C. B 106.864, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société INTERNATIONAL SHIPPING S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014 qui statuera sur les comptes de l'année 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2 / Actionnaire 3

Référence de publication: 2008036947/2741/53.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.900.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 50116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008037778/211/11.

(080039574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.
